

Aide à domicile

Description

La MSA propose à la personne une aide à domicile pour une durée de deux ans renouvelable, limitée à 6 mois après une sortie d'hospitalisation (hors ARDH).

Les prestations proposées sont :

- Aide au ménage
- Aide aux courses
- Entretien du linge

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

L'aide peut être mise en place pendant deux ans, à hauteur de 9 heures maximum par mois.

La participation de la caisse dépend des revenus.

Démarches à effectuer

- S'adresser à un organisme d'aide à domicile conventionné.
- L'organisme conventionné constitue un dossier et l'adresse à la MSA Lorraine.
- Une évaluation est effectuée au domicile de la personne par un travailleur social puis un plan d'aide est mis en place si les conditions d'attribution sont remplies.

Conditions

- Etre retraité(e) majoritaire MSA exploitant(e) ou salarié(e)
- L'autonomie doit correspondre au GIR 5 ou 6
- Remplir certaines conditions de ressources et de fragilité (autonomie de la personne âgée) évaluées par un travailleur social à domicile.

Délai de mise en place / durée

Mise en place sous 1 mois à réception du formulaire de demande envoyé par l'association.

Dans le cadre de l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH), la prestation se met en place dès la sortie d'hospitalisation, suite à la demande transmise par l'établissement hospitalier

Notes

Pour mieux comprendre

**MSA Lorraine 15 avenue Paul Doumer
54507 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél. 03 83 50 35 41 / Fax. 03 83 50 45 60**

www.msalorraine.fr

Rubrique "Conseils, droits et démarches" - "Retraite / Aides complémentaires"